

## Compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

**Présents :** AUCOURT Franck, AUMONIER Gabriel, BERRIER Alain, CARDOSA Gérard, CHIRON Valériane, FORET Gérard, FRACHON Marie-Dominique, LOUIS Bernard, MARGUIN Daniel, PINTADO Jacques, SOLE Marie-Odile et SERRAT Etienne.

**Absents :** CIOLFI Christine, DUBOIS Stéphanie et ECHALLIER Marilyn.

**Absents ayant donné Pouvoir :** MONTY Florence à CHIRON Valériane.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Soit 12 présents et 13 votants.

La séance est déclarée ouverte à 21h25 par M SERRAT Etienne, Maire.

SOLE Marie-Odile est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV du Conseil municipal du 19 janvier 2018 à l'unanimité des présents.

### DELIBERATIONS

#### Point n°1 : Approbation du Compte de Gestion 2017 et situation de clôture de l'exercice 2017

M le maire commente le document transmis par la comptable publique sur l'exécution du budget 2017 et l'évolution de la situation financière de la commune ces dernières années.

**APPROUVÉ à L'UNANIMITE**

#### Point n°2 : Approbation du Compte Administratif 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif, le Conseil municipal est invité à se prononcer, sous la Présidence de Monsieur CARDOSA Gérard, sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par M. SERRAT Etienne, Maire et Ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT €	FONCTIONNEMENT €
RESULTAT CLOTURE 2016	- 150 644,22	545 039,40
AFFECTATION 2016 FAITE EN 2017		- 93 812,85
RECETTES EXERCICE 2017	403 134,77	929 947,30
DEPENSES EXERCICE 2017	307 799,15	929 708,73
RESULTAT EXERCICE 2017	95 335,62	238,57
RESULTAT CUMULE	- 55 308,60	451 465,12
RAR RECETTES	0	
RAR DEPENSES	295 000	
RESULTATS CORRIGES DES RAR	- 350 308,60	451 465,12
MAINTIEN EXCEDENT FONCTIONNEMENT	101 156,52	

Ainsi que sur la sincérité des restes à réaliser et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**APPROUVE à l'UNANIMITE.**

### **Point n°3 : Affectation du résultat 2017**

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2017 présente des résultats définitifs de 451 465,12 € en section de fonctionnement et de - 350 308,60 € en section d'investissement (= besoin de financement), (délibération précédente), il est proposé d'affecter le résultat définitif de la section de fonctionnement 2017 à hauteur de 451 465,12 €, en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (R-1068), comme suit :

- en recettes d'investissement au BP 2017 au compte R-1068 à hauteur de 350 308,60 € pour couvrir le besoin de financement,
- et le surplus, soit 101 156,52 €, en recettes de fonctionnement au BP 2018 au compte R-002 (excédents antérieurs reportés).

**APPROUVE à l'UNANIMITE DES PRESENTS**

### **Point n°4 : Débat d'orientation budgétaire (Pas de délibération)**

Bien que la commune ne soit pas soumise à l'obligation d'organisation d'un débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget (article L.2312-1 du CGCT), Monsieur le Maire propose aux conseillers de débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2018.

Selon les données actuelles, on se dirige vers une CAF (Capacité d'autofinancement) nette négative et un report de recettes de fonctionnement très faibles pour démarrer l'année 2019.

- CAF brute : 923 264 € - 866 535 € = 56 729 €
- CAF nette : 56 729 € - 104 400 € (remboursement du capital des emprunts) = - 47 671 €

La situation prévisionnelle de clôture au 31/12/2018 sera compliquée compte tenu de la baisse importante de la CAF et de l'affectation de 350 308 € (déficit de la section d'investissement 2017), nous terminerions donc l'année 2018 avec environ - 107 009 € en investissement et seulement 157 885 € en fonctionnement, ce qui ferait une reprise anticipée autorisée sur les recettes de fonctionnement 2019 de 50 876 €.

En conclusion, quels sont les leviers pour corriger cette situation ?

En théorie, cela paraît simple, il faut augmenter les recettes et diminuer les dépenses de la section de fonctionnement ; en pratique, il y a peu de solutions pour augmenter les recettes :

- Augmentation des taux d'imposition (TH et TF)
- Augmentation des tarifs diverses (locations de salles, utilisation du domaine public...)
- Faire un emprunt de 350 000 € pour combler le déficit de la section d'investissement en 2017, cette somme irait en recettes d'investissement mais pour être à l'équilibre, il faudrait prévoir la même somme en dépense d'investissement

Et pour diminuer les dépenses :

- Renégocier les prêts afin d'en allonger la durée de remboursement ce qui diminuerait annuellement le montant des intérêts
- Diminuer les subventions aux associations et contributions aux organismes extérieurs : Val Horizon, CCAS...
- Indemnités des élus
- Baisser les dépenses du chapitre 11 (charges à caractère général) via des économies d'énergies, rationner les achats (fauchage, papier, assurance...)
- Prévoir un maximum de dépenses imprévues en essayant de ne pas les utiliser

### **Point n°5 : Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition pour 2018**

Comme chaque année, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le maintien ou la hausse des taux d'imposition des ménages pour 2018.

Pour 2017, les taux sont les suivants :

• Taxe d'habitation : 11,80 % - Taxe foncière (bâti) : 12,30 % - Taxe foncière (non bâti) : 41,79 % (taux votés en 2010). Considérant les baisses de dotation de l'Etat impactant chaque année un peu plus le budget de la commune, Mr le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

La proposition est de passer à 12,50 % pour la taxe d'habitation, 13 % pour la taxe foncière (bâti) et 42,50 % pour la taxe foncière (non bâti).

Pour info : le taux d'imposition moyen des communes du département s'élève à 18,64 % pour la taxe d'habitation et à 15,80 % pour la taxe foncière.

**APPROUVE** à 9 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (BERRIER Alain et LOUIS Bernard) et 2 voix CONTRE (MONTY Florence et SOLE Marie-Odile).

#### Point n°6 : Subventions aux associations

Suite à l'étude des dossiers de demandes de subventions déposés par les associations, les commissions finances et associations soumettent au Conseil les propositions de crédits pour l'année 2018. Pour rappel, la commune a versé aux différentes associations une somme globale de 29 722 € en 2017. Compte tenu de la situation financière de la commune, celle-ci ne peut répondre à l'ensemble des demandes des associations qui s'élevaient à 38 332 €. Un montant global de 30 042 € est proposé pour 2018.

ASSOCIATIONS	VERSEMENTS 2017 (€)	PROPOSITIONS 2018 (€)
<b>Associations Misellanes</b>		
ASMT club de foot	5 000	4 500
Bibliothèque	700 + 2340	630 + 2430*
Boule du Platane	230	230
Cadence Jazz	100	0
Cantine scolaire	10 850	16 000
Club de cyclotourisme Ami Cyclo	1 150	1 000
Club de gymnastique volontaire	100	100
Club de tennis	2 000	1 800
Club 3 <sup>ème</sup> âge Vivre Heureux	150	150
Club Zanshin Karaté-Do	450	400
Patchwork	100	100
Société de pêche La Truite du Formans	200	200
Sou misellan	2 000	1 800
Théâtre Les Tréteaux de la Miz'hère	200	0
Coopérative scolaire	2 660	0
Elèves Lycée Cibeins	400	0
Centenaire de Cibeins	-	500 (Délibération du 19/01/2018)
Comité des fêtes	700	0
<b>Autres associations ou organismes</b>		
Académie de la Dombes	100	0
OCCE (RASED)	202	202
<b>TOTAL</b>	<b>29 722</b>	<b>30 042</b>

**APPROUVE** à l'UNANIMITE

#### Point n°7 : Exécution anticipée de dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Selon les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales *modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37* : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Il est proposé au conseil municipal de valider quelques dépenses urgentes comme suit : lave-linge pour la cantine (379,99 € TTC) et drapeaux en façade de l'Ecole Maternelle (138,25 € TTC).

**APPROUVE** à l'UNANIMITE

## Point n°8 : Convention Conseil Départemental de l'Ain – Dématérialisation des marchés publics

Le Conseil départemental de l'Ain a décidé de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux. Un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficieront d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre d'offres et de fait améliorera le rapport qualité/prix des propositions.

Cela répond aussi à l'obligation légale applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 en matière de dématérialisation des marchés publics (obligation pour les entreprises de répondre par voie électronique et non plus sur support papier). Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

Enfin, cet outil évitera à la commune d'avoir recours à une plateforme payante lorsqu'elle lancera une consultation.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention y afférent avec le Département de l'Ain.

**APPROUVE** à l'UNANIMITE

## Point n°9 : Marché de travaux accessibilité des trottoirs Grande rue – Avenant

Suite aux délibérations 06-2017-37 du conseil municipal du 06 juin 2017 approuvant le projet et autorisant le Maire à signer la convention avec le Département de l'Ain, vu l'estimation du montant des travaux établi par Calad'Etudes, maître d'œuvre de ce projet à hauteur de 49 551,50 € HT, ainsi qu'à la délibération N°08-2017-41 du 20 juillet 2017 attribuant le marché à l'entreprise AXIMA sise à Villefranche sur Saône (69400), pour un montant prévisionnel de 44 350 € HT, soit 53 220 € TTC pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des trottoirs de la grande rue (RD88c) afin de les rendre conformes aux normes relatives à l'accessibilité et de renforcer la sécurité des piétons à partir de la zone réaménagée en 2016, en direction de Cibeins, le Département de l'Ain a demandé des modifications du projet avant de signer la convention avec la commune. Afin d'y répondre favorablement et de réaliser les travaux, il faut signer un avenant avec Axima d'un montant de de 3 830,80 € HT, soit 4 596,96 € TTC (+ 8,64%).

Un supplément pourrait être nécessaire s'il s'avère qu'il faut aussi renforcer la sous couche sous les ralentisseurs. Mr Franck AUCOURT, s'étonne de l'incertitude concernant le montant de ces travaux. Mr FORET répond que c'est au sondage du sol qu'on pourra connaître le montant définitif des travaux.

**APPROUVE** à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (AUCOURT Franck)

## RAPPORT DES DELEGATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ses délégations et pouvoirs propres

La séance se terminant très tardivement, les rapports des délégations, des syndicats et les questions diverses sont reportés au conseil du 23 mars 2018.

Fin de séance 23H30.

Affiché le : 05 MARS 2018



Le Maire  
Etienne SERRAT.